



ROUE D'OR



SAINT-ANDREENNE

REGLEMENT PARTICULIER

4 HEURES D'ENDURANCE SEMI NOCTURNE VTT DU COLOSSE

(3^{ème} Edition)

Samedi 05 Octobre 2013

Lieu : Site du COLOSSE - Saint-André

PROGRAMME

- **16H30** : Accueil des participants / Emargement
- **17H45** : Appel des coureurs.
- **18H00** : Départ.
- **22H30** : Remise des récompenses.

7 CATEGORIES : Minimes 13/14 - Cadets 15/16 ans – Juniors 17/18 ans – Séniors 19/39 ans – Vétérans 40 ans et plus – Féminines 17 ans et plus – Mixtes 17 ans et plus – Non licenciés 17 ans et plus.

IMPORTANT:

Les minimes G-F : 2H de course. Les cadets 3H : de course.

Les minimes courront qu'en minime et les cadets qu'en cadet.

CIRCUIT DE KILOMETRES : 4,5 km

REGLEMENT

Deux personnes par équipe

Réaliser le plus grand nombre de tour

Se relayer impérativement au point prévu à chaque tour

Obligation d'avoir des points, des voyants lumineux sur les vélos (feu AR et AV) et les personnes (lampe frontale)

Possibilité de mixer les catégories, l'âge du plus sportif déterminera la catégorie de l'équipe

Certificat Médical de moins de 1 an pour les non licenciés (17 ans et plus). Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs. Casque obligatoire pour toutes les catégories.

Inscription : Impérativement avant le **Judi 03/10/2013-12h** sur bulletin officiel qui transmettrons au Comité Régional de Cyclisme :

- par Fax : **0262 45 22 55**

- par Mail : ffcrun@wanadoo.fr

Licenciés : **17,50€** par coureur soit **35€** l'équipe

Non licenciés : **20,00€** par coureur soit **40€** l'équipe

Récompenses aux 3 premières équipes de chaque catégorie

Renseignements : Mr VEE Daniel : **0692 13 13 06**

COMMISSAIRES: Mme MASCAREL Marie-Annick, Mlle ALPHONSE Amélie,
Mr ALPHONSE Thierry, Mr GOULJAR Eddy.

L'ORGANISATION SE RESERVE LE DROIT DE TOUTE MODIFICATION

Pour tout autre point du règlement se référer à la réglementation de la F.F.C.

POUR ETRE CLASSER CHAQUE EQUIPE DEVRA OBLIGATOIREMENT RENDRE LES PLAQUES A L'ARRIVEE

Repas et boisson offert aux coureurs.

BP 21-97440 SAINT ANDRE